

COMMUNE DE FREBUANS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2019

Le 18 avril 2019 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Paulette MARANO, Maire de la Commune.

Présents : Mmes Paulette MARANO, Lucette DOUSSOT, Joceline BROISSIAT, Pauline JOUFFROY.

Mrs Eric BIGORNE (parti à 21h00), Yves GERAY, Julien MARICHY, Michel PERNET, David NICOLAS, Eric VUILLET.

Etaient également présents : Messieurs Jean-Claude BAUD, Pierre SATTONNAY, José BARISWYL et Madame Christelle BIGORNE. (partis à 21h00).

Secrétaire de séance : Madame Lucette DOUSSOT

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en date du 28 mars 2019 :

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte rendu en date du 28 mars 2019.

1 - Décision modificative n°1 (délibération n° 08/19)

A la demande de la Trésorerie Générale il convient de passer une décision modificative pour équilibrer le chapitre 042 en dépenses avec le chapitre 040 en recettes pour la somme de 12.00 €.

Le Conseil Municipal approuve cette décision modificative.

2- Conseil Municipal : fonction du 1^{er} Adjoint (délibération n° 09/19)

Suite au retrait de délégation fait à l'encontre du 1^{er} Adjoint, il est proposé au Conseil Municipal :

- Soit de maintenir le 1^{er} Adjoint dans sa fonction. Il reste 1^{er} Adjoint sans délégation et sans indemnité. Les Adjoints suivants continuent d'occuper leur poste.
- Soit de lui retirer sa fonction de 1^{er} Adjoint. Dans ce cas, il est proposé que le Conseil Municipal décide alors de réduire le nombre d'Adjoints à 2. Dans ce cas, le 2^{ème} Adjoint devient 1^{er} Adjoint et le 3^{ème} Adjoint devient 2^{ème} Adjoint.

Monsieur Eric BIGORNE ayant demandé la parole, il annonce l'envoi de sa démission par lettre recommandée à Monsieur le Préfet du Jura le jour même et quitte la séance. Le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret. A 8 voix pour le retrait de sa fonction contre 1 maintien, Monsieur Eric BIGORNE perd sa fonction de 1^{er} Adjoint.

3 - Réalisation d'un emprunt (délibération n° 10/19)

Quatre organismes bancaires ont répondu : Crédit Mutuel, BPBFC, Crédit Agricole de Franche-Comté, Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté.

Suite au tableau de dépouillement des offres, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de financement établie par le Crédit Agricole de Franche-Comté

concernant un emprunt de 70 000.00 €, sur 10 ans, au taux fixe de 0.98%, avec échéances trimestrielles. Le déblocage des fonds se fera en une fois. A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal valide cette proposition et autorise Madame le Maire à signer tout document.

4 - Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF (délibération n° 11/19)

A partir du 1^{er} juillet 2019, l'Etat souhaite que les recettes de ventes de bois soient encaissées par l'Office National des Forêts (ONF) en lieu et place des Communes, pour la période 2016-2020.

Jusqu'à présent, l'intermédiaire financier entre l'acheteur du bois et le vendeur était le Trésorier Principal. Mais la Fédération Nationale et son instance Jurassienne sont opposées à cette modification. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, refuse l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la Trésorerie Principale.

5 - Planning des permanences du 26 mai 2019 à l'occasion des Elections Européennes

Le planning des permanences a été fixé au cours de la séance du Conseil Municipal.

6 - Point sur les travaux :

- Le poteau bois d'éclairage public, rue du Château d'Eau a été remplacé et remis à sa place initiale. La Société EIFFAGE a pris une partie de la dépense à sa charge. Reste pour la Commune 979.12 € TTC.
- Aménagement Carrefour rue Désiré Barodet / route de Saint-Georges : les travaux ont commencé le 16 avril 2019 et seront terminés normalement le 26 avril 2019.

En ce qui concerne l'intervention d'ORANGE, la personne ayant en charge le suivi du dossier de la Commune ne fait plus partie de la Société. Contact a été pris avec son remplaçant à qui il a été demandé de se rapprocher d'urgence de la Mairie.

7 - Informations et questions diverses :

• Suite à une demande émanant d'un habitant, le Conseil Municipal donne un avis défavorable sur la cession éventuelle d'une parcelle d'environ 10 ares sur la parcelle cadastrée section ZA n° 97, située en zone A du PLU.

• Affichage sur la voie publique : l'Association « Le Foyer Rural de Chilly le Vignoble » organise le 12 mai 2019 son marché aux puces dans l'enceinte du parc des Vignes de Chilly le Vignoble.

• Remerciements :

- Association FLORANIM : attribution d'une subvention
- Foyer Rural Albert Baron : mise à disposition Salle des Fêtes pour le couscous et Salle du Conseil Municipal pour l'atelier « peinture ».

• Lettre de Madame Danielle BRULEBOIS, Députée du Jura sur le projet de loi « Ecole

de la confiance ».

COMPTE-RENDU DES REUNIONS :

- le 14/03/2019 : ECLA : Conseil Communautaire
- le 04/04/2019 : ECLA : Bureau Elargi
- le 04/04/2019 : SICOPAL
- le 09/04/2019 : ECLA : Voirie
- le 11/04/2019 : ECLA : Conseil Communautaire

REUNIONS A VENIR :

- le 03/05/2019 : ECLA : Comité Technique Paritaire

URBANISME – DOSSIERS EN COURS :

- DP 04/2019 : Dossier déposé le 03/04/2019 par Monsieur Jean-Claude LIMAT pour le changement des huisseries et la réfection de la toiture d'une maison d'habitation située sur la parcelle cadastrée AB 5, sise Cour Saint Vincent.
- DP 05/2019 : Dossier déposé le 11/04/2019 par Monsieur Gilbert DELAY pour la réfection de la toiture de sa maison d'habitation située sur la parcelle cadastrée ZB 107, sise 23, rue en Sus Boirier.
- DP 06/2019 : Dossier déposé le 11/04/2019 par Madame Monique DELAY pour la réfection de la toiture de sa maison d'habitation située sur la parcelle cadastrée ZB 109, sise 3, rue en Sus Boirier.

URBANISME – DOSSIERS NOTIFIES : NEANT

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 23 MAI 2019

La secrétaire,



Lucette DOUSSOT

Le Maire,



Paulette MARANO

